

Premier anniversaire du Pacte Logement pour tous : signature de la charte anti spéculative

Mercredi 17 juin à 14h30, Hôtel de Ville (4e)

Anne Hidalgo et son adjoint Ian Brossat réuniront mercredi l'ensemble des signataires du pacte « Logement pour tous », pour un premier bilan un an après son lancement. A cette occasion, Paris, les promoteurs et les bailleurs sociaux signeront une charte anti-spéculative, qui évitera les surenchères foncières et diminuera les prix des logements.

Le 23 juin 2014, Anne Hidalgo signait aux côtés de tous les acteurs du logement le pacte « Logement pour tous ». Il coordonne depuis leurs actions pour la création de 10.000 logements par an, accessibles à tous les Parisiens.

Ces acteurs, réunis dans les ateliers « Priorité Logement », se sont engagés à lever tous les freins à la création de logements à Paris. Leur travail collaboratif a abouti à 24 propositions concrètes, présentées en décembre dernier, dont un grand nombre a déjà été mis en place : protocole foncier avec la SNCF et la RATP, dispositif innovant Multiloc', lutte contre les meublés touristiques illégaux, etc.

Pour le premier anniversaire du pacte « Logement pour tous », le Comité Priorité Logement franchira mercredi une nouvelle étape, avec la signature de la charte anti spéculative. Elle prévoira d'encadrer les consultations des promoteurs et des bailleurs sociaux, afin d'éviter les surenchères foncières et de diminuer les prix de sortie des logements.

Personnalités présentes :

- Anne Hidalgo, Maire de Paris
- Ian Brossat, adjoint à la Maire de Paris en charge du logement
- Les signataires de la charte anti spéculative

Date et lieu :

Mercredi 17 juin à partir de 14h30, Hôtel de Ville, 5 rue Lobau (4e)